

L'inscription à la Coupe Féminine est gratuite.

1. Tableaux et composition des équipes

1.1. Tableaux

La Coupe Féminine compte 2 tableaux :

- Licenciées compétition
- Licenciées loisir et non licenciées

1.2. Composition des équipes

Licenciées : une équipe est composée de 2 joueuses qui peuvent être du même club ou de clubs différents.

Les non-licenciées s'inscrivent seules ou par équipes de 2. Des ateliers d'initiation et/ou des parties seront proposés.

2. Horaires

2.1. Pointage

Le pointage des équipes s'effectuera de 9h30 à 10h00

2.2. Début de la compétition et déroulement des tours

La compétition débutera à 10h30 Les tours dureront 1h (*Le Juge Arbitre fournira un horaire général avant la compétition*).

Toutes les parties doivent avoir commencé 5 minutes après le lancement du tour ou la fin de la partie précédente.

3. Déroulement de la compétition

3.1. Classement des équipes

Les équipes seront classées dans l'ordre décroissant du total des points licences **de la phase en cours** de chacune de ces joueuses.

3.2. Formule de la compétition

La formule dépendra du nombre d'équipes inscrites dans chaque tableau et sera adaptée par le Juge-Arbitre en fonction.

Les équipes sont placées dans des poules d'après le classement établi (*chapitre 3.1*) puis dans un tableau d'après le classement des poules.

Un classement intégral sera réalisé, toutes les équipes joueront durant toute la durée de la compétition.

Chaque rencontre sera composée de 2 simples et un double (A-X, B-Y, double). A et X étant les deux joueuses les mieux classées de chaque équipe. En cas d'égalité de points entre les deux joueuses d'une équipe, un tirage au sort sera effectué pour déterminer la lettre qui leur sera affectée, et ce à chaque rencontre.

3.3. Juge-Arbitrage

Le Juge-Arbitre est nommé par la Commission Régionale d'Arbitrage.

3.4. Arbitrage

Des marqueurs seront installés à chaque table. Les joueuses sont tenues d'assurer l'arbitrage.

3.5. Balles

Les balles sont fournies par les joueuses.

4. Classement des équipes dans une poule

4.1. Points-rencontres

Pour le classement de sa poule :

- L'équipe vainqueur marque 2 points
- l'équipe perdante marque 1 point.
- Une équipe forfait marque 0 point.

4.2. Classement des équipes à égalité dans une poule

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur les rencontres disputées entre elles (*départage particulier*). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure de départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- a) En faisant le total de leurs points rencontres
- b) Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus pour ces mêmes rencontres
- c) Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnés par les manches perdues pour ces mêmes rencontres
- d) Si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus pour ces mêmes rencontres
- e) Si l'égalité persiste, l'avantage est donné à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre est le plus jeune

Une équipe battue par forfait est considérée comme battue 3 parties à 0, chaque partie étant comptée comme perdue 3 manches à 0 et chaque manche 11 points à 0.

5. Application du présent règlement

- 5.1. Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.
- 5.2. Le Juge-Arbitre et la Commission Sportive Régionale sont chargés de son application.
- 5.3. Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort du Juge-Arbitre.
- 5.4. Tout appel concernant une décision du Juge-Arbitre doit être fait auprès du Président de la Ligue, copie à Présidente de la Commission Féminine, pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.
- 5.5. Tout appel fait à une autre instance sans que le jury d'appel régional n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu sur le plan régional.

6. Dispositions d'applications

- 6.1. Le présent règlement est établi en Janvier 2025 pour application saison 2024-2025. Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes à la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que des décisions du Comité de Ligue.
- 6.2. Pour tous sujets non traités dans le présent règlement, il convient de se référer aux règlements fédéraux.

Dijon, Le 17 Janvier 2025.

Richard PEREYROL
Président de la Commission Statuts et Règlements



Catherine PICARD
Présidente de la Commission Féminine

